
CLIC de Maurienne
Compte-rendu de la première réunion
10 octobre 2005
Commune de La Chambre.

Étaient présents :

M. Christian SAPEDE, Le Préfet de Savoie
M. Daniel DUFRENEY, le Maire de La Chambre

Les membres du collège administration

- Mme Sylvaine ASTIC, Sous-Préfet de Saint-Jean de Maurienne ,
- M. Bernard AIRENTI, Directeur Départemental de la Protection Civile
- Lieutenant-Colonel LHUILLIER, Directeur Départemental adjoint des Services d'Incendie et de Secours
- M. Jean-Pierre FORAY, Chef du Groupe de Subdivisions des deux Savoie à la DRIRE Rhône-Alpes (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement)
- Mme Isabelle DUNOD, représentant M. MONTAGARD, Directeur Départemental de l'Équipement
- M. Bruno DUPUIS, Directeur Départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Les membres du collège Collectivités Territoriales

- M. Jean BOUVIER, Maire d'Épierre
- M. Maurice PERRIER, 1^{er} adjoint au Maire de La Chambre
- M. Simon POUCHOULIN, Maire de Saint-Avre
- M. Roger ARNOUX, 1^{er} adjoint au Maire de Saint-Étienne de Cuines
- M. Marcel TRONEL, Maire de Saint-Martin sur la Chambre

Les membres du collège Exploitants et Gestionnaires d'infrastructures

- M. Franck VANDEWALLE représentant M. Gilles HUMBERT, Responsable E.S.S, ALUMINIUM PECHINEY
- M. Gilbert CORRUBLE, Directeur ARKEMA
- M. Robert BORDAS, PDG PACK SYSTEMS
- M. Jean-Michel ORGEBIN, Directeur THERMPHOS France
- M. Robert ZENA, Directeur PRO.PHY.M
- M. Georges BOROT, adjoint au Directeur de l'exploitation SFTRF

Les membres du collège Riverains et Associations

- M. Pierre BEYTOUT, Président de l'association des parents d'élèves, La Chambre
- Mme Annie COLLOMBET, Présidente de l'association "Vivre en Maurienne"
- M. Désiré VIOLIN, Président de la société de chasse de Sainte-Marie de Cuines
- M. Jean-Pierre JEANNOLIN, Président du comité des fêtes de Saint-Pierre de Belleville
- M. André COLLAS, représentant de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

Les membres du collège Salariés

- M. Jean-Louis SUPPO, Secrétaire du CHSCT, ALUMINIUM PECHINEY
- M. Grégory BENEDETTI, Secrétaire du CHSTC, ARKEMA
- Mme Stéphanie BARBIER, déléguée du personnel, PACK SYSTEMS
- M. Guy FAVRE, Secrétaire du CHSTC, THERMPHOS France
- Mme Liberata BOIVIN, déléguée du personnel, PRO.PHY.M

Autres participants / invités :

- Capitaine Hervé Le MASLE, gendarmerie de Savoie
- M. Michel MASSON, DRIRE de Chambéry
- M. Jean-Philippe BOUTON, DRIRE de Chambéry
- M. David FOURNEAUX, Inspecteur du Travail
- M. Jean-Pierre BARRIAU, DDE, Subdivision Aiguebelle-La Chambre
- Mme Marie-Hélène CROSET, direction départementale de la protection civile
- M. Eric JOURET, direction départementale de la protection civile

Presse

- M. Guy REBOUL, Correspondant local de presse, Canton de La Chambre, pour La Maurienne
- M. Philippe CARET, Journaliste ECO pays de Savoie
- Le Dauphiné Libéré

Sont excusés

- M. Hervé BOTTINO, adjoint chargé de l'Urbanisme et de la Sécurité, Saint-Jean de Maurienne, membre du collège « Collectivités Territoriales ».
-

La séance s'est ouverte à 15h15.

Des photocopies des 8 diaporamas ont été distribuées à chaque participant au début de la séance.

Accueil

Le Préfet ouvre la séance et remercie Mr DUFRENEY maire de la chambre de son accueil. Ce dernier prend la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants et accueillir M. Christian SAPEDE, Préfet de Savoie, qu'il interpelle sur les problèmes posés aux élus par les périmètres de sécurité selon lui toujours plus contraignants.

Introduction

Le Préfet de Savoie, M. Christian SAPEDE, reprend la parole pour remercier M. le Maire de La Chambre de son accueil et fait un bref rappel sur les textes réglementaires qui ont abouti à la création des CLIC et qui ont renforcé le droit de la population à être informée. Un rappel des accidents d'octobre 2003 (feu de phosphore) et janvier 2004 (fuite de chlore) en Maurienne explique la création du premier CLIC de Savoie en Maurienne.

Dans le cadre d'une culture de la prévention des risques, M. le Préfet met l'accent sur le fait que tout citoyen doit être informé, acteur et responsable en matière de risques. Il rappelle que de gros efforts ont été faits par les industriels pour réduire les risques inhérents à leur activité et pour les faire connaître, ainsi que par les élus pour intégrer les risques dans le développement urbain de leur commune, ceci, accompagnés par des services de l'État (DRIRE, DDE, DTEFP, SDIS). Il précise qu'il reste toutefois beaucoup à faire en matière d'information préventive des populations.

M. le Préfet indique que les CLIC sont des lieux d'échange et de concertation qui doivent favoriser l'information et la prévention. Il demande que ce soit un discours honnête et loyal qui soit tenu à la population, car le risque zéro n'existe pas, et s'il faut le réduire autant que possible techniquement et économiquement, il est toutefois consubstantiel à la vie.

Rappel sur les CLIC

Au cours d'une projection, M. Bernard AIRENTI, Directeur Départemental de la Protection Civile, présente les textes en vigueur concernant le droit à l'information des citoyens sur les risques industriels (code de l'environnement, articles et décrets), la composition du CLIC, ses missions, les informations dont il est destinataire, ses actions, son fonctionnement et les outils mis à disposition des CLIC en Rhône-Alpes.

M. Bernard AIRENTI introduit ensuite le principe de désignation du président.

Les élus, selon M. le Maire de La Chambre, souhaiteraient que ce soit une personne représentante de l'autorité préfectorale qui préside le CLIC.

M. le Préfet précise qu'il est concevable qu'un CLIC fonctionne sans représentant de l'administration préfectorale, mais pas sans représentant des autres collèges. Il serait donc souhaitable que le président soit une personne d'un autre collège. Si personne ne veut le faire, Mme le Sous-préfet pourrait effectivement le faire. Mais, le fonctionnement du comité doit être le plus libre possible. M. le Préfet précise alors que la présidence s'apparente plus à une animation qu'à une régence. Il suggère que les membres du CLIC se concertent et en reparlent à la prochaine réunion.

Présentation des entreprises

Tour à tour les représentants des cinq entreprises du CLIC Maurienne prennent la parole et, au cours d'une projection, donnent des éléments concernant aussi bien :

- La présentation générale de l'entreprise et, plus particulièrement de l'usine située en Maurienne
- Leurs process de fabrication et leurs produits
- Les utilisations de ces produits
- Les risques industriels générés par leurs activités
- Leur organisation en matière de sécurité.

Ainsi, prennent la parole :

- M. Franck WANDEVALLE, représentant M. Gilles HUMBERT Responsable E.S.S d'**ALUMINIUM PECHINEY**, dont l'usine de Saint-Jean de Maurienne est spécialisée dans la production de fil, de plaques et de lingots en aluminium et alliages.
- M. Gilbert CORRUBLE, Directeur d'**ARKEMA** dont l'entreprise de La Chambre est spécialisée dans la production de solvants oxygénés et d'amines.
- M. Robert BORDAS, PDG de **PACK SYSTEMES MAURIENNE (PMS)** qui produit un désherbant total à base de chlorate de soude.
- M. Jean-Michel ORGEBIN, Directeur de **THERMPHOS France** spécialisée dans la fabrication du phosphore et des produits chimiques dérivés du phosphore.
- M. Robert ZENA, Directeur **PRO.PHY.M** dont l'activité consiste dans la formulation et le conditionnement de produits phytosanitaires. Bien que non classé SEVESO seuil haut, M. AIRENTI, Directeur de la Protection Civile, précise que cette entreprise ne saurait être exclue du CLIC car elle participe aux efforts concernant la maîtrise des risques avec les autres industriels.

Ouverture d'un premier débat suite à la présentation des entreprises

M. Le Préfet ouvre le débat et incite les membres du comité à s'exprimer.

Une situation insupportable ?

M. le Maire de La Chambre prend la parole pour préciser que les entreprises ici présentes permettent à une centaine d'entreprises sur le canton de La Chambre de fonctionner. Il exprime aussi, au nom de la population et des élus, la difficulté à gérer des périmètres de sécurité "à géométrie variable", la difficulté à conserver leurs entreprises devant les nouvelles contraintes réglementaires, à développer leur urbanisation et à répondre à l'incompréhension de leurs administrés.

M. le Préfet rappelle que cette question se pose davantage à ceux qui font la loi qu'à ceux qui doivent la faire appliquer. Il entend bien néanmoins cette difficulté et renvoie la question à celle d'un choix de société qui assume ou non le risque collectivement. Il rappelle aussi que c'est l'étude de danger qui permet de déterminer les périmètres de sécurité et qu'elle est réalisée par un bureau d'étude indépendant.

Le débat de fond, selon M. le Préfet est de savoir dans quelle société nous vivons et quelle part de risque nous sommes prêts à assumer. Selon lui, une société industrielle a ses inconvénients et sans tout accepter, on ne peut aspirer à l'absence totale de nuisances. Sachant que les coûts importants à consacrer à la prévention sont à la charge des contribuables. Enfin, M. le Préfet rappelle que le comité est un lieu d'échange et non de remise en question de la loi qui doit être respectée par tous.

Des périmètres de sécurité à géométrie variable ?

M. Maurice PERRIER, 1^{er} adjoint au maire de La Chambre, s'interroge sur le périmètre de sécurité de Pack Systèmes Maurienne qui a augmenté suite à la dernière étude de danger alors que PSM n'utilise plus de chlorate pur comme autrefois.

En réponse, M. Jean-Pierre FORAY, Chef du Groupe de Subdivisions des deux Savoie de la DRIRE Rhône-Alpes (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement), précise qu'il s'agissait d'une évolution de la réglementation, résultat de nouveaux critères et de la

prise en compte de nouvelles probabilités. Il souligne que la réglementation a gagné en maturité depuis 1992, où elle était encore à ses débuts. Pour souligner l'intérêt des mesures prises, il évoque les 30 morts de l'accident d'AZF (à Toulouse, en 2001).

M. le Maire de La Chambre insiste alors sur la dangerosité plus ordinaire et acceptée de la route. Il interpelle ensuite M. le Préfet sur une problématique à laquelle sa mairie fait face : celle posée par un site industriel vacant dont les contraintes réglementaires sont telles qu'aucun repreneur n'est intéressé.

M. le Préfet reprend la parole pour recentrer le débat sur les préoccupations qui doivent être celles du comité de concertation et d'information : quels sont les risques générés ici ? Quelles sont les dispositions réglementaires ? Quelle est l'information que l'on doit donner à la population pour qu'elle connaisse bien les risques ? Comment inciter la population à organiser sa propre protection ?...

Un classement SEVESO injustifié pour Aluminium Pêchiney ?

M. Jean-Louis SUPPO, Secrétaire du CHSCT d'ALUMINIUM PECHINEY, ne comprend pas le classement SEVESO de son entreprise étant donnée l'absence de dangerosité de la cryolithe (qui a motivé le classement SEVESO) et de la réduction effective du danger à la source par la réduction de la quantité de chlore stockée (qui n'a pourtant pas motivé le classement SEVESO).

En réponse, M. Jean-Pierre FORAY, explique que la cryolithe est un critère retenu pour le classement SEVESO et que cela a permis d'avancer sur le problème causé par le stockage du chlore.

M. SUPPO exprime son inquiétude pour l'avenir de son entreprise.

Faire toute la lumière sur les périmètres...

M. Jean BOUVIER, Maire d'Épierre, demande comment sont calculés les différents périmètres et quelles sont les mesures qui permettraient de les réduire.

M. le Préfet le remercie pour cette transition et propose de passer à l'exposé méthodologique.

M. le Maire de La Chambre insiste sur l'abus de pouvoir dont témoigne selon lui l'administration et déclare que trop de sécurité peut tuer l'entreprise. Mais, il insiste aussi pour que le comité ne devienne pas le cadre d'un combat entre les représentants de l'autorité de l'État et la population civile.

M. le Préfet rappelle que le comité n'a aucun pouvoir de décision et qu'il n'est pas le lieu d'une remise en question de la réglementation. Sa mission est davantage de comprendre comment ont été élaborées les servitudes, ainsi que les responsabilités qu'elles font peser.

A l'issue de ce débat favorisant des échanges riches entre les différents partenaires, Mr le Préfet salue les membres du CLIC et les remercie pour leur engagement dans cet action de concertation et d'information. Il est amené à quitter la séance qui se poursuit sous la présidence de Mme le Sous Préfet de Saint Jean de Maurienne

La prévention des accidents majeurs dans les installations classées AS

M. Michel MASSON, Inspecteur des installations classées de la DRIRE Rhône-Alpes - Groupe de subdivisions des deux Savoie - chargé de la coordination sur les risques technologiques et du suivi des sites ARKEMA et THERMPHOS FRANCE, commente une projection qui permet de faire la lumière sur les principaux aspects réglementaires.

Il aborde tour à tour les questions suivantes :

- La nouvelle approche de la politique de la maîtrise des risques industriels
- La réglementation en vigueur
- Les principes européens de la prévention des risques industriels
- Les différents dispositifs d'une défense en profondeur
- L'étude de dangers
- Les types d'événements redoutés
- Le rôle de l'inspection dans le contrôle des études de dangers
- Les obligations supplémentaires des exploitants
- Les Plans d'urgence
- L'information des populations
- La concertation et l'information du public
- La maîtrise de l'urbanisme
- Le PPRT et ses mesures

La maîtrise de l'urbanisation

Mme Isabelle DUNOD, Chef de service Aménagement et Urbanisme à la Direction Départementale de l'Équipement de Savoie commente la projection suivante qui expose les modalités de maîtrise de l'urbanisation autour des sites présentant des risques industriels.

Mme DUNOD précise le rôle de la DDE et la nature de son intervention dans les compétences qui sont les siennes en urbanisme et en aménagement du territoire.

Mme DUNOD présente les deux grands principes des modalités de maîtrise de l'urbanisation actuelles portées par la DDE et arrêtées par le préfet :

- L'information systématique du demandeur de permis de construire sur l'existence de risques industriels à proximité
- L'arrêt de l'urbanisation autour des sites à risques dans les périmètres Z1 (zone d'effets mortels) et Z2 (zone d'effets irréversibles) tels que validés par le préfet et faisant suite à l'étude de dangers.

Sont abordées ensuite :

- Les obligations à l'intérieur des périmètres des Plans Particuliers d'Interventions des établissements à risques toxiques,
- Les modalités d'intervention de l'État pour faire prendre en compte les risques industriels dans l'urbanisme par les communes
- Les modalités "transitoires" dans l'attente d'une future évolution du document d'urbanisme pour les communes qui en sont dotées.

Mme DUNOD admet que les périmètres sont évolutifs et que cette fluctuation rend difficile une vision à long terme.

Pour finir, une présentation sur cartes des périmètres actuels de maîtrise de l'urbanisation autour des sites présentant des risques industriels en Maurienne, permet aux membres du CLIC d'en prendre toute la mesure.

Ouverture d'un deuxième débat suite aux informations transmises

Mme Sylvaine ASTIC, Sous-Préfet de Saint-Jean de Maurienne, relance le débat.

Mme Annie COLLOMBET, Présidente de l'association "Vivre en Maurienne", prend la parole pour exprimer sa satisfaction quant à la création du CLIC Maurienne et soutient qu'une usine qui veut perdurer a toujours intérêt à être en bonne entente avec les riverains qui doivent pouvoir se sentir en sécurité et savoir quelle conduite adopter en cas de problème. Mme COLLOMBET rappelle également qu'il est toujours plus prudent et plus économique d'anticiper devant un danger que de tenter de remédier aux accidents qui peuvent très bien conduire à la fin définitive d'une activité industrielle et à une méfiance accrue des riverains. Mme COLLOMBET juge très important de disposer d'une information substantielle et transparente et de pouvoir consulter les études techniques.

Mme le Sous-Préfet demande à Mme COLLOMBET si, en tant que représentante de la population locale, elle connaîtrait d'autres acteurs parmi les riverains qui seraient susceptibles de participer au CLIC Maurienne.

En réponse, Mme COLLOMBET suggère l'intérêt d'impliquer le Lycée de Saint-Jean de Maurienne qui a déjà dû faire face deux fois à des mesures de confinement.

M. Bernard AIRENTI, Directeur de la Protection Civile, prend note de cette suggestion qu'il juge intéressante étant donnée l'inquiétude suscitée par un nuage toxique qui pourrait circuler dans toute la vallée de la Maurienne.

M. Roger ARNOUX, 1^{er} adjoint au maire de Saint-Étienne de Cuines, demande si la ligne TGV sera aussi considérée comme une nouvelle construction et assujettie de ce fait aux nouvelles règles de sécurité.

M. Jean-Pierre FORAY lui répond que la présence des établissements à risques sera prise en compte dans le projet de plan et se traduira par certaines dispositions constructives et en matière de circulation. Des dispositions d'exploitation seront mises en œuvre pour tenir compte des risques. Le

débat autour du tracé de la ligne TGV n'est donc pas du ressort du CLIC qui s'intéresse uniquement aux risques liés aux établissements.

M. Jean BOUVIER, maire d'Épierre, demande ce qu'il en est de l'autoroute en cas d'accident puisqu'elle n'est pas concernée par la zone Z2 de La Chambre.

En réponse, M. Bernard AIRENTI rappelle qu'il faut distinguer les zones Z1 et Z2, qui ont un impact sur l'urbanisation, de la zone PPI qui correspond aux postures opérationnelles d'actions pour la protection des populations. L'autoroute, au même titre que la ligne SNCF, est fermée très vite en cas d'accident. Il propose à cette occasion de transmettre les Plans Particuliers d'Intervention (PPI) pour permettre aux membres du CLIC d'en savoir plus sur les mesures mises en œuvre en posture PPI.

Mme le Sous-Préfet donne à cette occasion la parole à M. Georges BOROT, adjoint au Directeur de l'exploitation SFTRF.

Ce dernier confirme qu'il faut savoir fermer le réseau autoroutier en cas d'accident, ce qui implique du personnel. Il ajoute qu'il n'est pas facile de savoir quelle conduite adopter, notamment vis-à-vis du personnel exposé. M. BOROT conclut en précisant qu'il va leur falloir travailler pour évaluer le degré d'exposition du personnel et savoir quelle dotation leur faire en matière de protection individuelle.

Mme le Sous-Préfet clôt le débat.

M. AIRENTI, Directeur de la Protection Civile, propose un programme du CLIC pour 2006. Deux réunions courant 2006 s'apparenteront à des séances thématiques plus opérationnelles usine par usine.

La première serait consacrée à THERMPHOS, qui :

- disposera prochainement d'une mise à jour de ses études de dangers,
- a mis en place très rapidement son système d'alerte aux populations,
- a donc à faire partager le produit de ces études et informations, disponibles, qui vont déboucher sur l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Une réflexion est aussi à mener sur la pertinence de l'information des populations résidant dans le périmètre PPI et il est important de se demander comment communiquer vers les populations de l'ensemble de la vallée de la Maurienne.

Ensuite, et de la même façon, l'attention sera portée sur ARKEMA (dans l'objectif de mener un exercice grandeur réelle avec implication de la population à partir du scénario PPI). La séance plénière pourrait avoir lieu en 2007 pour faire le bilan des différents chantiers ouverts dans les séances thématiques.

Fin de la séance à 18h07

M. Daniel DUFRENEY, maire de La Chambre, invite tous les membres du CLIC à partager la convivialité d'un apéritif.

Compte rendu réalisé par Anne Pinchart (04 76 38 15 05 / anne.pinchart@dial.oleane.com) pour l'Agence Sandra Decelle – 128 avenue Thiers 69006 LYON – tél : 04 78 94 08 82 – sandra.decelle@agence-edel.net